



Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 033-213304470-20260421-048_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 12
- votants : 17

Réf. : 048/2026

OBJET : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt et un avril deux mille vingt-six à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 15 avril 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS, M. Didier LANDRY, Mme Marie-José TERRIEN, M. Gérard DUMOULY, Mme Marie-Danièle ROBERTEAU, Mme Ana BORDESSOULES, Mme Aline MARIE VASSEUR, Monsieur Stéphane PICAUD, M. Jonathan GORGEOT, Mme Nathalie LOPES, M. Fabien CHEVAL.

ABSENTS : M. Francis LUBERT (*procuration donnée à M. Didier LANDRY*), Mme Joëlle GOUJON (*procuration donnée à Mme Camille VALENTE DE MATOS*), M. Jean-Christophe CHAMPAGNE (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Barbara DELBOS (*procuration donnée à M. Jonathan GORGEOT*), M. Clément NOUVEAU (*procuration donnée à Mme Marie-Danièle ROBERTEAU*), Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN.

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a été préalablement communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le conseil municipal, après délibéré et vote : 17 VOTES - 17 POUR

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 22 avril 2026.

Le Maire,

Jérôme ROBERTEAU

